

CONFRONTATION DES TEMPORALITÉS ET DES REPRÉSENTATIONS

Quand l'expérimentation fait évoluer les catégories institutionnelles

Aude Kerivel

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « [Agora débats/jeunesses](#) »

2015/1 N° 69 | pages 87 à 100

ISSN 1268-5666

ISBN 9782724633894

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2015-1-page-87.htm>

Pour citer cet article :

Aude Kerivel, « Confrontation des temporalités et des représentations. Quand l'expérimentation fait évoluer les catégories institutionnelles », *Agora débats/jeunesses* 2015/1 (N° 69), p. 87-100.
DOI 10.3917/agora.069.0087

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Confrontation des temporalités et des représentations

Quand l'expérimentation fait évoluer les catégories institutionnelles

Aude Kerivel

Catégorie au contour flou et en mouvement, la jeunesse est parfois décrite comme un temps d'« expérimentation » (Dubet, 1994), l'expérimentation pouvant elle-même être définie comme un « espace ou temps d'intervention où essais et erreurs seront systématiquement développés » (Sainsaulieu, in Dubouchet, Vulbeau, 1999, p. 31).

Jeunesse et expérimentation sont deux termes intéressants à étudier côte à côte. La notion de tâtonnement est présente dans les deux définitions qui divergent lorsqu'est évoquée la question de la temporalité. En effet, le temps court et délimité d'une expérimentation se distingue de celui flou et de plus en plus long de la jeunesse. Ces similitudes et dissemblances font des expérimentations des politiques en direction de la jeunesse un objet d'étude intéressant, d'autant que la marge de manœuvre laissée aux différents acteurs par l'expérimentation permet de réinterroger les catégories qu'elles visent. Pour comprendre ce que nous entendons par catégorie, il faut se pencher sur les travaux relatifs à l'histoire de l'État et à sa « faculté de classer, ordonner et administrer les populations » (Martiniello, Simon, 2005, p. 9). Les catégories sont « des étiquettes sociales correspondant à des rôles et positions institutionnalisés », les rôles de jeune, d'assisté sont des exemples parmi d'autres.

C'est à partir de 2009 que Martin Hirsch, nommé haut-commissaire à la jeunesse, lance des appels à projets d'expérimentation sur les thèmes du logement, de la santé, de l'insertion professionnelle et sociale. Le passage à l'âge adulte est souvent défini par des critères en rapport avec ces thèmes (décohabitation, accès à un emploi, autonomie quant aux suivis de santé...) et l'allongement de la jeunesse expliqué par la difficulté à y accéder (Galland, 2007). L'enjeu de l'insertion apparaît ainsi au cœur des politiques de jeunesse.

Institutions, collectivités et associations sont donc interpellées afin de proposer des actions innovantes à partir de problèmes repérés, en

mobilisant les compétences qui existent sur un territoire donné. Pour le porteur de projet, il s'agit de mettre en place une action répondant à un problème soulevé sur le terrain ; pour l'État, il s'agit de tester une politique qui pourrait être appliquée à l'ensemble du territoire. Pour ce faire, les expérimentations se doivent d'être évaluées par des structures de recherche et d'études. C'est en tant qu'évaluateur et à partir des données recueillies lors de trois expérimentations que nous nous proposons d'interroger ces politiques particulières comme la possibilité de confronter les temporalités, attentes et représentations de ceux qui y participent : l'État, les acteurs institutionnels, les acteurs associatifs et les jeunes.

Méthodologie

Nous nous appuyerons sur trois expérimentations menées entre 2009 et 2014 dans le cadre du Fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ), créé par le haut-commissariat à la jeunesse :

- *Éviter les ruptures de parcours** : cette première expérimentation, portée par le conseil général d'un département de la région parisienne, visait à « éviter les ruptures de parcours des jeunes sortant des dispositifs d'Aide sociale à l'enfance (ASE) et de Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ». Près de 300 jeunes entre 16 et 21 ans, repérés par l'ASE, la PJJ, les missions locales et les services de prévention du secteur ont été concernés par la démarche.

- *Expérience de colocation* : cette deuxième expérimentation, portée par une association d'aide au logement, visait à proposer des logements en colocation à des jeunes en situation de vulnérabilité dans une petite commune de milieu plutôt rural. Une quinzaine de jeunes entre 18 et 21 ans ont partagé une des colocations mises en place par l'association.

- *Lutte contre le harcèlement* : cette dernière expérimentation, portée par l'inspection académique et par l'université, visait à éviter les situations de harcèlement à l'école dans le réseau d'éducation prioritaire Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (ECLAIR) de l'agglomération d'une communauté urbaine. Elle concernait une population plus jeune, puisque ce sont plus de 300 préadolescents en CM1, puis en CM2 qui ont participé au projet.

Pour chacune des trois expérimentations, la méthode utilisée a comporté l'évaluation des effets des dispositifs en comparant la situation au début et à la fin de l'expérimentation (grâce à des questionnaires et des grilles d'observation en direction des jeunes) et un repérage des conditions de mise en œuvre par une évaluation au fil de l'eau (grâce à des observations, des entretiens individuels et collectifs en direction des professionnels, des partenaires et des jeunes).

* Nous utiliserons les expressions synthétiques en italique afin de nommer ces trois expérimentations.

En quoi les temporalités des uns donnent-elles à voir les temporalités des autres, et comment l'expérimentation permet-elle d'interroger les catégories existantes ? Ce sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre ici.

Il semble que les conditions d'expérimentations (telles que les propose le FEJ) constituent un espace où les temporalités de l'État – des institutions comme les conseils généraux, les services de l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO), la PJJ et l'Éducation nationale –, des associations (associations d'insertion professionnelle, d'insertion par le logement, de prévention...), des publics visés et des publics bénéficiaires de ces expérimentations se confrontent. Les catégories habituelles et celles créées pour l'expérimentation peuvent donc être remises en question. Nous tenterons de montrer en quoi l'expérimentation forme un espace-temps où se rencontrent des attentes et des représentations qui entraînent ajustements et mise en lumière de nouveaux éléments.

UN ESPACE POUR CONFRONTER DES TEMPORALITÉS

La temporalité de l'État et des politiques publiques

L'expérimentation vise à tester pendant un temps donné une politique et à l'évaluer afin, éventuellement, de la reconduire et de la généraliser. Sa durée est calquée sur celle de certaines politiques publiques : les contrats urbains de cohésion sociale, descendants des anciens contrats de ville, ainsi que les contrats ECLAIR qui ont remplacé les zones d'éducation prioritaire. Dans les deux cas, le passage d'un acronyme à un autre a aussi engendré une réduction du temps du contrat : de cinq à trois ans.

En réalité, les trois ans pour expérimenter sont souvent réduits à deux ans et demi sur le terrain, compte tenu des temps d'organisation en amont de la mise en œuvre effective, comme l'illustre le projet *Éviter les ruptures de parcours*, porté par le conseil général qui avait le souci de mobiliser les différents partenaires concernés. L'élaboration du projet a donc été le fruit d'une collaboration entre le conseil général représenté par l'ASE, la PJJ, les missions locales et les associations de prévention du territoire. La mise en œuvre effective a eu lieu six mois après le démarrage de l'expérimentation, une temporalité courte, que Hartmut Rosa prend en exemple dans son propos sur l'« accélération » de nos sociétés contemporaines (Rosa, 2011, p. 174). Dans son ouvrage, il évoque en effet « l'accélération du changement social » et « des rythmes de transformation des programmes politiques de plus en plus réduits

et limités ». Selon lui, les acteurs sont de plus en plus « soumis à la pression d'événements et encore plus à celle de l'attente d'événements futurs ».

Les temporalités des différentes organisations impliquées dans le projet

La temporalité des organisations (institutions, structures, partenaires) peut différer de celle de l'expérimentation. Dans l'expérimentation *Lutte contre le harcèlement*, la nécessité de prendre en compte la temporalité spécifique de l'Éducation nationale (début d'année scolaire et vacances) en est un exemple marquant. En effet, le public visé étant les enfants qui passent du CM1 au CM2, les enseignants ne sont plus les mêmes d'une année sur l'autre. Le travail de communication, d'information et de familiarisation des acteurs de terrain a donc dû tenir compte de cette organisation.

Au-delà des temporalités des structures les unes par rapport aux autres, on constate que celle des « cadres » n'est pas la même que celle des professionnels de terrain. Pour ces derniers, la participation à l'expérimentation est une charge de travail supplémentaire qui nécessite une réorganisation qu'ils n'avaient pas prévue. Il n'est donc pas rare d'observer un temps de résistance au changement, le temps que chacun puisse s'approprier le dispositif. Sur les trois terrains, cette résistance est courte bien qu'elle ait pu être amplifiée par le cumul de « projets » à mettre en œuvre dans une même année par certains professionnels de terrain. Les résistances au changement des professionnels peuvent s'expliquer par la « confiance en l'avenir » demandée par les pratiques d'expérimentations dont parle Michel Chauvière (2012, p. 98), qui est parfois rendue difficile par les multiples évolutions des organisations. En d'autres termes, le temps de l'appropriation par les professionnels rétrécit encore le temps de l'expérimentation.

Dans *l'Expérience de colocation*, son aspect particulièrement innovant a d'autant plus retardé son appropriation par les acteurs de terrain et donc l'orientation des premiers jeunes dans le dispositif. En effet, la colocation étant une pratique d'étudiants plutôt urbains, il paraissait presque « saugrenu » de la proposer à des jeunes de milieu rural, peu qualifiés et perçus comme en difficulté. Les professionnels de terrain ont émis un certain nombre d'interrogations vis-à-vis du dispositif et quelques-uns ont attendu les résultats des premiers tests afin d'être eux-mêmes convaincus de son intérêt avant d'y orienter les jeunes.

Nous pouvons nous demander si le sentiment d'« urgence », qui apparaît souvent dans le discours de plusieurs professionnels rencontrés, peut être associé à l'accélération du temps que Hartmut Rosa explique par la « pression temporelle, l'accélération contrainte engendrant du stress

ainsi que la peur de ne pas pouvoir suivre » (Rosa, 2011, p. 175). Doit-on parler d'accélération sociale au sens où l'entend Rosa ou de rétrécissement de certaines temporalités telles que la temporalité politique par exemple ? N'est-ce pas parce que les individus ne sont pas maîtres de ces temporalités et de ce qui doit se faire dans un temps précis qu'ils ont le sentiment d'une accélération, parce que « les pouvoirs de décider et d'exiger sont passés entre les mains d'un tout petit nombre d'agents [...], l'affaire se joue de plus en plus exclusivement entre financeurs, décideurs et webmasters » (Chauvière, 2012, p. 99).

Ce sentiment développé par Michel Chauvière ne vient-il pas justement de certains décalages et de ces dépossessions ? C'est la question que nous pouvons nous poser.

La temporalité du public visé : les jeunes

Lorsque les professionnels décrivent le public visé par l'expérimentation, ils ne parlent plus d'urgence mais de décalage. La question de la temporalité et de la capacité de projection des jeunes est souvent mise en avant comme étant une difficulté. Il semble en effet que le passage à l'âge adulte avec tout ce qu'il implique comme changements de statut et de rôle (l'entrée en formation, l'insertion sur le marché du travail, le départ de chez les parents, du lieu d'accueil ou de placement, le déménagement pour des études...) constitue l'entrée dans un univers plus ou moins nouveau et peut rendre difficile la projection. Mais David Le Breton ne définit-il pas justement le passage à l'âge adulte comme le fait d'être « capable de prendre des responsabilités et capable de se projeter dans une temporalité » ? (Le Breton, 2007, p. 48). Encore faut-il avoir une vague idée et quelques repères de ce futur espace dans lequel on envisage son avenir. De plus, lorsque la population cumule plusieurs changements simultanés tels que le passage d'écolier à étudiant ou d'étudiant à professionnel, la fin d'une prise en charge ASE ou PJJ, la capacité de projection peut s'avérer d'autant plus complexe. La temporalité, limitée parfois « au lendemain », pour des jeunes qui ne savent pas comment subvenir à leurs besoins primaires (se nourrir, se loger, se vêtir, se déplacer), rend difficile l'inscription dans la temporalité des institutions qui les suivent. Les situations de précarité des différents publics visés par les expérimentations *Éviter les ruptures de parcours* et *Expérience de colocation* ont permis de repérer un pourcentage important de jeunes dans une zone de « vulnérabilité », vivant des situations de précarité « qui n'offrent aucune garantie de durée », pour reprendre les termes utilisés par Robert Castel (1995). Notons par exemple que pour les jeunes sortant d'un foyer ASE ou PJJ ou venant de quitter le domicile familial et participant à l'expérimentation *Éviter*

les ruptures de parcours, les difficultés financières pour se nourrir sont fréquemment citées et se cumulent souvent à une précarité du logement et de l'emploi. Parfois, la confrontation des temporalités peut entraîner un effet non escompté, la fin de l'expérimentation pouvant provoquer une rupture. Ainsi, toujours dans ce même projet, plusieurs jeunes se sont vu allouer une allocation en complément d'une bourse, le temps de leur formation, afin de pouvoir étudier sereinement. À la fin de la formation en question, au moment de la recherche d'emploi, une nouvelle demande d'allocation visant à soutenir l'insertion professionnelle aurait pu être demandée. Mais l'expérimentation terminée, le budget de l'État n'ayant pas été renouvelé, cette demande n'a pu être faite. Du point de vue des jeunes, à cette rupture liée à la fin de la formation vient s'ajouter celle de la fin de la bourse et de la fin de l'allocation.

Ce qui pose question ici, c'est la structuration du temps par l'État « qui impose une temporalité avec laquelle chacun doit faire » (Bourdieu, 2011, p. 20). Ainsi, le processus d'accélération décrit par Hartmut Rosa n'est pas général, c'est celui subi par ceux qui ont le sentiment de se voir imposer une temporalité fortement éloignée de la leur, parce qu'ils sont « en marge de la société, parce que vulnérables » ou parce qu'ils n'ont pas de pouvoir quant à la gestion de cette temporalité.

Les professionnels destinataires des expérimentations (Karsz, 2012, p. 44) se retrouvent comme les jeunes face à des injonctions contradictoires : ils doivent intégrer une temporalité limitée et « expérimenter ». Or, l'acte même d'« expérimenter » implique justement le fait d'avoir les moyens d'une maîtrise de son temps (Sennett, 2010, p. 166). Les expérimentations rendent saillant un phénomène existant en dehors d'elles, à savoir la confrontation des temporalités.

UN TEMPS POUR RÉPONDRE À DES ATTENTES, FAIRE ÉMERGER DES REPRÉSENTATIONS ET REMETTRE EN CAUSE DES CATÉGORIES

Hartmut Rosa (2011, p. 174) met en parallèle la relation au temps et la relation à la société et aux choses. Il semble que pendant cette courte parenthèse où les instances décisionnaires et l'ensemble des acteurs concernés par les dispositifs sont en période d'expérimentation, les catégories existantes, les normes (Serverin, Gomel, 2012, p. 131) peuvent être remises en cause. Comme si l'État acceptait de réinterroger les étiquettes sociales, les rôles et positions de chacun (Martiniello, Simon, 2005, p. 9) en laissant une marge de manœuvre à l'ensemble des acteurs concernés. Les expérimentations sont aussi des espaces où se confrontent différentes attentes et sont l'occasion de l'émergence et de

la formulation des représentations des acteurs concernés. En filigrane, cette partie nous amène à nous poser la question suivante : qui détermine les besoins de qui ?

Les écarts entre la demande politique et les besoins des organisations

Les appels à expérimentation sont souvent lancés à la suite de rapports pointant une situation particulière qui pose problème. Il s'agit alors de formuler des propositions de solutions par le biais de projets. Il apparaît que, dans sa mise en œuvre, l'expérimentation vient répondre à des besoins qui n'ont pas été ciblés au départ mais qui sont prioritaires du point de vue des acteurs de terrain. En effet, parce que l'expérimentation sous-entend le « tâtonnement » (Dubouchet, Vulbeau, 1999, p. 29), elle laisse une marge de manœuvre que n'ont pas toujours les acteurs de terrain dans le cadre de leur travail au quotidien. Elle donne à voir les fonctionnements et dysfonctionnements des organisations.

En 2009 (date de l'appel à projets), l'État était directement interpellé par un rapport de l'Institut national des études démographiques (INED) : « Parmi la population sans domicile fixe, 35 % des 18-24 ans ont été placés dans leur enfance » (Firdion, 2006, p. 2). Il semble que la fin des accompagnements de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et de la PJJ se caractérise par une sorte de vide pour la population, particulièrement vulnérable. C'est donc cette population qui est ciblée par le dispositif *Éviter les ruptures de parcours*. Pour ce faire, l'ASE et la PJJ doivent travailler en partenariat avec les missions locales et les associations de prévention spécialisée, afin d'anticiper les fins de prise en charge et de pouvoir passer le relais à ces deux structures. Le projet consiste en effet à réfléchir à plusieurs pour orienter des jeunes repérés comme particulièrement en difficulté et éventuellement leur octroyer une allocation. Or, après deux ans et demi d'expérimentation, il apparaît que les jeunes orientés viennent le plus souvent des missions locales et non de l'ASE et de la PJJ. Ce fait peut s'expliquer par plusieurs raisons. Au moment de l'expérimentation, les jeunes qui se retrouvent en très grande difficulté (pour se nourrir, se loger) sont généralement ceux qui sont accompagnés par les missions locales, tandis que les jeunes accompagnés par l'ASE ou la PJJ sont hébergés. De plus, les missions locales du département, qui ont une mission d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et sociale, n'ont que peu de moyens. Les professionnels ont donc l'habitude de s'emparer des différents projets qui leur sont proposés

Il semble que pendant cette courte parenthèse où les instances décisionnaires et l'ensemble des acteurs concernés par les dispositifs sont en période d'expérimentation, les catégories existantes, les normes peuvent être remises en cause.

afin d'obtenir des financements supplémentaires et les moyens de suivre les jeunes. Ici, le caractère d'urgence des situations accompagnées par la mission locale prend le dessus sur l'anticipation des difficultés futures des jeunes pris en charge par l'ASE et la PJJ¹. La population qui a bénéficié du dispositif n'est donc pas celle prévue par l'expérimentation, qui a cependant rendu visible une population particulièrement vulnérable. Il y a donc un décalage entre le public visé par l'expérimentation et celui qui en bénéficie.

L'appel à expérimentation contre le harcèlement en milieu scolaire en 2012 s'inscrit dans la continuité du rapport d'Éric Debarbieux paru en avril 2011 et chiffrant de 6 à 15 % le nombre de victimes de harcèlement à l'école (Debarbieux, 2011, p. 8). Au début de l'évaluation de l'expérimentation

Lutte contre le harcèlement, les entretiens collectifs effectués avec l'ensemble des enseignants ont permis de voir que leur souci principal était le climat général de violence, souvent perçu « en augmentation », qui se caractérise par des « microviolences, des bagarres et des insultes ». Les conflits qui commencent pendant la récréation et qui débordent sur le temps de la classe, voire qui

sortent de l'école et impliquent les parents, sont sources d'inquiétudes². Lors des entretiens menés à la fin de l'année scolaire, il est possible de noter l'impact de l'expérimentation sur la population enseignante :

« La sensibilisation aux problèmes de harcèlement et à ses conséquences a pu permettre d'être plus attentif aux signes éventuels donnés par les enfants.

- Le fait d'avoir le sentiment de "pouvoir agir pour lutter contre" peut aussi entraîner le fait de repérer et de pouvoir parler de ces situations, levant le tabou qui les caractérise.

- Le groupe constitué par les professionnels participant à la démarche constitue un collectif d'échanges sur les situations, les pratiques (ce fait a d'autant plus d'importance lorsque le collectif semble faire défaut dans la situation de travail). » (Extrait du rapport d'évaluation *De l'empathie pour lutter contre le harcèlement à l'école*³.)

Il semble que les acteurs de terrain s'approprient l'expérimentation afin qu'elle puisse proposer des solutions aux problèmes quotidiens qui sont les leurs.

1. Nous avons, en tant qu'évaluateur, fait l'hypothèse selon laquelle les jeunes orientés par les missions locales avaient été anciennement pris en charge par l'ASE ou la PJJ. La question a été proposée dans les questionnaires, mais n'a pas été suffisamment renseignée pour que l'on puisse en tirer des conclusions significatives.

2. Synthèse des entretiens effectués auprès d'une quarantaine d'enseignants de classe de CM1 et de CM2 au début de leur participation à l'expérimentation.

3. Kerivel A., *De l'empathie pour lutter contre le harcèlement à l'école*, Rapport d'évaluation APSCO n° 4_012 », LERFAS.

Si les professionnels ont effectivement pu donner du sens et s'emparer de l'expérimentation sur le terrain, c'est parce que celle-ci, visant à socialiser à l'empathie, répondait à la demande de l'État de prévenir des situations de harcèlement, mais aussi à celle du terrain de savoir lutter contre les situations de violence quotidienne.

La dernière situation que nous évoquerons est un peu particulière. Suite à l'appel à expérimentation permettant de favoriser l'accès au logement des jeunes lancé en 2010, une quinzaine de projets ont été financés (Livret du participant logement, FEJ, 2011⁴). Parmi eux, des projets portés par de petites associations, dont *Expérience de colocation*. Durant le temps de l'expérimentation, l'association a connu de nombreux dysfonctionnements organisationnels liés entre autres à la perte de financements : liquidation judiciaire, fusion, licenciements, grève suite aux licenciements de professionnels et à la fermeture de plusieurs structures dans le département. Les moyens de l'expérimentation ont donc servi à « faire vivre l'association » avant de pouvoir expérimenter une nouvelle pratique.

Nous observons, dans ces trois exemples, une différence entre l'objectif donné par l'État et la manière dont l'expérimentation vient répondre à des besoins « plus urgents » des structures porteuses et des professionnels de terrain. Il semble que les acteurs de terrain s'approprient l'expérimentation afin qu'elle puisse proposer des solutions aux problèmes quotidiens qui sont les leurs. L'expérimentation rejoint ici l'expérience dans ce que François Dubet nomme « logique de la stratégie » : « L'acteur essaie de réaliser la conception qu'il se fait de ses intérêts dans une société conçue alors comme un marché » (Dubet, 1994, p. 111). L'évaluation des expérimentations rend également compte de situations qui ne sont pas nécessairement visibles ou connues.

L'ajustement aux besoins des publics grâce à la marge de manœuvre laissée par l'expérimentation

Force est de constater qu'un même dispositif peut répondre à des besoins différents pour chaque partenaire en présence. Dès lors, il constitue bien une marge de manœuvre pour chaque acteur. Par exemple, il semble que le dispositif *Éviter les ruptures de parcours* a permis aux professionnels des organisations partenaires de reprendre une forme de pouvoir⁵ d'action quant à leur accompagnement, venant répondre aux besoins

4. www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Livret_du_participant_Logement_18112010_VF.pdf

5. Nous utilisons le terme de pouvoir au sens de Michel Crozier, c'est-à-dire de pouvoir d'agir d'un acteur dans un système.

et manques de chacun. Le projet constitue aussi de fait une remise en cause de l'arrêt de l'accompagnement à 18 ans.

Pour les professionnels de la PJJ, ce dispositif a donné aux jeunes les moyens de réaliser des projets, constituant une expérience positive. Pour les professionnels des missions locales, il a apporté une stabilisation de la situation, indispensable à la temporalité des projets des jeunes, leur permettant de s'engager dans une formation par exemple. Du point de vue des professionnels de l'ASE, il a permis d'élargir la vision de l'accompagnement aux questions d'insertion professionnelle par exemple, mais aussi un partenariat bénéfique pour l'accompagnement des jeunes particulièrement isolés et futurs sortants de l'ASE. Pour les associations et services de prévention, il a offert une accroche, une possibilité de construire un lien entre les jeunes et les institutions, notamment par la connaissance que les professionnels eux-mêmes ont pu acquérir des organisations partenaires. Grâce à ces expérimentations, les professionnels ont retrouvé le pouvoir d'agir et d'ajuster leur accompagnement aux jeunes, mais surtout de dépasser les catégories habituelles imposées par les dispositifs.

Confrontation des représentations de chacun des acteurs en présence

Le temps de l'expérimentation est l'occasion de confronter les attentes et les besoins ainsi que les représentations des différents professionnels mais aussi de la population concernée, à savoir les jeunes ou les pré-adolescents. Dans l'expérimentation *Lutte contre le harcèlement*, l'évaluation a permis d'observer que les situations perçues comme violentes par les adultes et les enfants n'étaient pas les mêmes. Si les bagarres sont citées par les enfants lors des entretiens collectifs menés dans les classes, le fait d'être exclu, mis à part par le groupe de la classe et/ou les différents groupes de pairs présents dans l'école, semble autrement plus blessant et porteur de conséquences. Il apparaît également que le groupe de pairs protège des situations de harcèlement. Dans l'expérimentation *Éviter les ruptures de parcours*, c'est la notion de « projet » qui a été au cœur des discussions. En effet, les professionnels des différentes organisations partenaires ont dû s'entendre sur la définition du bon « projet », du projet proposé par un jeune « méritant d'être financé ». Des projets de voyages, de cours d'anglais, de pratiques sportives, de formations payantes, de permis de conduire, de déménagement, ont donné lieu à débats. La subvention pour passer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) a également été à plusieurs reprises au centre des discussions. Si ce diplôme constitue une première expérience de projet « possible » à moyen terme, permettant l'acquisition d'une confiance en soi nécessaire à tout autre projet ainsi que d'un capital

social qui fait souvent défaut à ces jeunes en situation de vulnérabilité, il n'était pas perçu comme viable car « non professionnel ». Ces différents débats ont amené une nouvelle interrogation : est-ce l'engagement dans un projet ou l'objet du projet qui permet d'accéder à l'autonomie ? Pour l'ensemble des expérimentations, l'évaluation vise à mesurer l'impact et donc la réussite du dispositif. Mais cette notion de réussite fait là encore l'objet de discussions.

Dans l'expérimentation *Expérience de colocation*, les regards *a posteriori* des professionnels et des jeunes viennent questionner les critères d'évaluation du dispositif. En effet, les professionnels ont tendance à évaluer négativement une expérience de colocation « bruyante », où les jeunes ont « des difficultés à gérer les tâches domestiques », ou lorsque l'appartement a été « laissé en mauvais état ». Dès lors, du point de vue des professionnels, « mettre en colocation des jeunes en difficulté » n'est pas viable. Or, du point de vue de ces derniers, l'évaluation a permis de mesurer l'impact de l'expérience en termes d'acquisition d'autonomie, de réseau, d'adaptation, de lutte contre l'isolement. Nous pouvons également nous demander si ces facteurs « négatifs » sont liés au fait d'avoir réuni des « jeunes en difficulté » ou à la situation de colocation cumulée à celle de jeune occupant pour la première fois un logement « autonome⁶ ».

L'expérimentation a la particularité d'être « nouvelle », sortant de l'ordinaire pour la majorité des acteurs qui y participent. Elle leur donne la possibilité de vivre un temps commun qui fera événement dans leur mémoire.

L'expérimentation permet l'ajustement des attentes et des représentations car elle ne répond pas toujours aux besoins mis en avant par l'État, mais parfois à d'autres besoins des organisations de terrain. Saül Karsz (Karsz, 2012, p. 47) parle de possibilité de transgression. Cet écartement de la norme peut entraîner une remise en question de celle-ci, comme le fait de proposer des dispositifs en direction des jeunes jusqu'à 25 ans par exemple. Ainsi, la « réalité sociale sensible » (Goffman, 1974) de chacun est considérée lors des échanges permis par l'expérimentation. Les marges de manœuvre des professionnels de terrain et du public induisent nécessairement un changement du statut et du rôle des individus en présence, en tout cas, dans les expérimentations observées où les professionnels ont participé à la construction des dispositifs.

6. Données recueillies à partir des entretiens menés avec les professionnels et les jeunes ayant bénéficié du dispositif.

Certains écrits d'évaluateurs ont rendu compte des failles de la mesure quantitative de l'impact des expérimentations sur les populations mais ont aussi relevé cependant qu'une production de connaissances est permise par le croisement des regards des acteurs (Gilles, 2012, p. 70). La confrontation des temporalités et la remise en cause des représentations et des catégories existantes nous amènent à nous interroger sur l'intérêt des expérimentations, non pas pour leur objet mais pour leur spécificité en termes de temps et d'expérience. Si le temps se saisit dans l'acte de remémoration et si la mémoire est celle de l'inhabituel, de l'extraordinaire, pour reprendre les propos de Maurice Halbwachs (1950, p. 94), l'expérimentation a la particularité d'être « nouvelle », sortant de l'ordinaire pour la majorité des acteurs qui y participent. Elle leur donne la possibilité de vivre un temps commun qui fera événement dans leur mémoire. En effet, les dispositifs mis en œuvre dans le cadre des expérimentations ne sont *a priori* routiniers ni pour les jeunes, ni pour les professionnels de terrain, ni même pour les politiques. Le temps peut donc, s'il ne revêt pas la même réalité se rapprocher dans la mémoire de chacun, parce que les membres en interaction sont eux-mêmes dans une phase où « ils éprouvent et se construisent » (Dubet, 1994, p. 97). Les catégories peuvent être remises en question. L'expérimentation est un temps où l'écart par rapport à la norme est possible, où peuvent être réinterrogés certains concepts, où l'ensemble des acteurs est sollicité pour construire l'action. Les catégories de population « produits de l'État » (Bourdieu, 2011, p. 24) que sont les jeunes ou les jeunes en difficulté par exemple et que visent les expérimentations peuvent être elles-mêmes remises en question. Ainsi, il est possible de parler de « désétatisation ou [d']un retour de la société civile » (Dubouchet, Vulbeau, 1999, p. 30).

L'objectif de l'expérimentation est la généralisation, même si bien souvent l'agenda politique empêche ne serait-ce que la reproductibilité nécessaire à l'appropriation des démarches. Mais, si la généralisation passe par l'imposition des objectifs opérationnels, des moyens précis de mise en œuvre, d'une temporalité et de catégories, ces directives donneront-elles aux acteurs la possibilité d'expérimenter et de vivre les expériences nécessaires à l'évolution des situations ? C'est la question que nous pouvons encore nous poser.

■ BIBLIOGRAPHIE

BOURDIEU P., *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Le Seuil, coll. « Raisons d'agir », Paris, 2011.

CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, coll. « Arthème », Paris, 1995.

CHAUVIÈRE M., « L'obligation de résultats contre les innovations sociales et l'expérimentation ? », *Informations sociales*, n° 174, 2012, p. 95-104.

DEBARBIEUX E., *Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'école*, Rapport au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, Observatoire international de la violence à l'école, 2011.

DUBET F., *Sociologie de l'expérience*, Le Seuil, coll. « La couleur des idées », Paris, 1994.

DUBOUCHET L., VULBEAU A., *Des expérimentations sociales et des jeunes*, Matrice, coll. « Recherche », Vigneux, 1999.

FIRDION J.-M., « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Économie et statistique*, n° 391-392, 2006.

GALLAND O., *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, Paris, 2007 (4^e éd.).

GILLES L., « Les évaluations conduites dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse : premier retour d'expérience », *Informations sociales*, n° 174, 2012, p. 66-73.

GOFFMAN E., *Les rites d'interaction*, Minuit, coll. « Le sens commun », Paris, 1974.

HALBWACHS M., *La mémoire collective*, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'évolution de l'humanité », Paris, 1950.

KARSZ S., « Point de vue. Pourquoi faudrait-il de l'innovation sociale ? Un cas exemplaire : le travail social », *Informations sociales*, n° 174, 2012, p. 42-49.

LE BRETON D., « L'épreuve comme reconnaissance : ordalie et jeunes générations », in CAILLE A. (dir.), *La quête de reconnaissance. Nouveau phénomène social total*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », Paris, 2007, p. 44-57.

MARPSAT M., FIRDION J.-M., MERON M., « Le passé difficile des jeunes sans domicile », *Population et sociétés*, n° 363, décembre 2000.

MARTINIELLO M., SIMON P., « Les enjeux de la catégorisation », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. XXI, 2005, p. 7-18.

PAUGAM S., *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses universitaires de France, Paris, 1994.

ROSA H., *Accélération. Une critique sociale du temps*, La Découverte, Paris, 2011.

SENNETT R., *Ce que sait la main. La culture de l'artisanat*, Albin Michel, Paris, 2010.

SERVERIN E., GOMEL B., « L'expérimentation des politiques publiques dans tous ses états », *Informations sociales*, n° 174, 2012, p. 128-137.

■ L'AUTEURE**Aude Kerivel**

aude.kerivel@hotmail.fr

Docteure en sociologie, chargée de recherche, Laboratoire d'étude, recherche et formation en action sociale (LERFAS), Tours.

Thèmes de recherche : trajectoires ; jeunesses ; mobilités ; violence ; politiques publiques et travail social (population en situation de vulnérabilité, organisations et professionnels).

A notamment publié

KERIVEL A., « Faits religieux : postures de jeunes, regards d'animateurs », in VERBA D., GUÉLAMINE F. (dir.), *Interventions sociales et faits religieux. Les paradoxes des logiques identitaires*, Presses de l'EHESS, coll. « Politiques et interventions sociales », Rennes, 2014.

KERIVEL A., « Les interstices et les rites des uns et des autres dans l'espace scolaire », *Revue EPS*, « Prendre en compte le corps pour agir sur le climat scolaire », 2014/4.

KERIVEL A., « Jeux d'acteurs dans les structures d'insertion : dépendance, stratégie et détournement. Le rapport des femmes des quartiers populaires aux institutions », in BRESSON M., COLOMB F., GASPARD J.-F. (dir.), *Les territoires vécus de l'intervention sociale*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, à paraître en mars 2015.